

Tableau n° 63
Les affections dues aux bacilles tuberculeux

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
- A -		-Travaux susceptibles de mettre en contact avec des animaux porteurs de bacilles tuberculeux ou exécutés dans des installations où ont séjourné de tels animaux. -Travaux exécutés dans les abattoirs, les boucheries, les triperies ou boyauteries, les entreprises d'équarrissage. -Manipulation ou traitement du sang, des glandes, des os, des cornes, des cuirs verts. -Soins vétérinaires. -Travaux de laboratoire de biologie.
Tuberculose cutanée ou sous-cutanée	6 mois	
Tuberculose ganglionnaire.		
Synovite.	1 an	
Ostéo-arthrite.		
Autres localisations.		
- B -		Tous travaux effectués par le personnel de soins et assimilé de laboratoire, d'entretien et de service, mettant au contact de malades dont les examens bactériologiques ont été positifs, ou à l'occasion de prélèvement de manipulation de produit pathologique ou de matériel contaminé.
Tuberculose pleurale.	6 mois	
Tuberculose pulmonaire.		
Tuberculose extra thoracique.	1 an	
La nature tuberculeuse des lésions doit, dans tous les cas, être confirmée par des examens bactériologiques. A défaut de preuves bactériologiques, le diagnostic doit s'appuyer sur des examens anatomo-pathologiques ou d'imagerie, ou à défaut, par traitement d'épreuve spécifique.		